

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC14

présenté par
Mme Rilhac

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer l'alinéa 3 a été demandé par les syndicats lors des auditions préparatoires à la discussion en commission de ce texte car ce nouveau concours doit avant tout valider des compétences disciplinaires selon eux. Les organisations syndicales entendues ont donc souhaité que seul les titulaires d'une licence puisse être admis aux concours de recrutement de l'enseignement.